



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025.

Titre et objet : **RÈGLEMENT CO-2025-1332 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DE MARQUAGE RELATIFS AUX RÉSEAUX ROUTIERS, CYCLABLES ET PIÉTONNIERS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT.**

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 12 au 16 janvier 2026, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales le 27 janvier 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 29 janvier 2026.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière